

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 73MI du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 5 886 164.

Dérogation mineure

La dérogation mineure est demandée afin d'accepter la construction d'un garage résidentiel de 36' x 30' dont la superficie dépasserait la superficie maximale exigée par la réglementation en vigueur.

En effet, la demande vise à déroger aux exigences de l'article 7.5.8 du règlement de zonage, notamment les dispositions relatives à la superficie maximale des garages et remises isolés. Par exemple, pour les terrains dont la superficie est comprise entre 1000 et 4000 mètres carrés, un garage isolé doit avoir une superficie maximale de 90 mètres carrés et la superficie ne doit pas dépasser la superficie du bâtiment principal.

Identification du site concerné :

- Adresse : 536, boulevard Nilus-Leclerc
- Numéro de lot : 5 886 164

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 14 JUIN 2024.



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière
adjointe par intérim